

RCS : TARBES Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00132 Numéro SIREN : 801 527 227 Nom ou dénomination : A.G.T.P

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2023 sous le numéro de dépôt 2370

BILAN ACTIF

2012

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 850	1 850				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	123 080	23 592	99 488	39 499	59 989	151.87
	Autres immobilisations corporelles	160 234	84 369	75 866	79 261	3 395	4.28
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	542		542	542		
	Total II	285 706	109 810	175 896	119 302	56 594	47.44
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	14 284		14 284	3 542	10 742	303.26
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	10 018		10 018		10 018	
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 085		2 085		2 085	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	166 723		166 723	118 896	47 828	40.23
	Autres créances	36 414		36 414	3 514	32 901	936.36
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	302 479		302 479	232 874	69 604	29.89
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	532 002		532 002	358 826	173 177	48.26
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		817 708	109 810	707 898	478 128	229 770	48.06

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	71 597	64 441	7 156	11.10
	Report à nouveau		4 786	4 786	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	57 251	11 942	45 309	379.41
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	139 848	82 597	57 251	69.31
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	170 921	209 188	38 267	18.29
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	150	1 472	1 322	89.81
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	97 221		97 221	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 239	151 236	86 003	56.87
	Dettes fiscales et sociales	59 543	22 236	37 307	167.77
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 977	11 399	8 423	73.89
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	568 050	395 531	172 519	43.62
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		707 898	478 128	229 770	48.06

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 850		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	51 454		49 126
Installations générales agencements aménagements divers	2 124		
Matériel de transport	157 662		13 890
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	642		
TOTAL	211 882		63 016
Prêts, autres immobilisations financières	542		
TOTAL	542		
TOTAL GENERAL	214 273		63 016

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 850	1 850
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 500	98 080	98 080
Installations générales agencements aménagements divers			2 124	2 124
Matériel de transport		22 000	149 552	149 552
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			642	642
TOTAL		24 500	250 398	250 398
Prêts, autres immobilisations financières			542	542
TOTAL			542	542
TOTAL GENERAL		24 500	252 789	252 789

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 850			1 850
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 955	12 927	1 290	23 592
Installations générales agencements aménagements divers	862	313		1 175
Matériel de transport	79 663	23 277	20 388	82 552
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	642			642
TOTAL	93 121	36 517	21 678	107 960
TOTAL GENERAL	94 971	36 517	21 678	109 810

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	12 927				
Instal.générales agenc.aménag.divers	313				
Matériel de transport	23 277				
TOTAL	36 517				
TOTAL GENERAL	36 517				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	542	542	
Autres créances clients	166 723	166 723	
Taxe sur la valeur ajoutée	31 197	31 197	
Groupe et associés	527	527	
Débiteurs divers	4 691	4 691	
TOTAL	203 679	203 679	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	28 977	22 916	6 061	
Fournisseurs et comptes rattachés	237 239	237 239		
Personnel et comptes rattachés	7 269	7 269		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 670	9 670		
Impôts sur les bénéfices	13 595	13 595		
Taxe sur la valeur ajoutée	28 973	28 973		
Autres impôts taxes et assimilés	36	36		
Groupe et associés	150	150		
Autres dettes	2 977	2 977		
TOTAL	328 885	322 824	6 061	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	22 581			

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 665
Dettes fiscales et sociales	69
Total	7 734

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

AGTP
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social :
72 avenue de la Gare 65290 JUILLAN

801527227 RCS TARBES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 57 251,06 euros de la manière suivante :

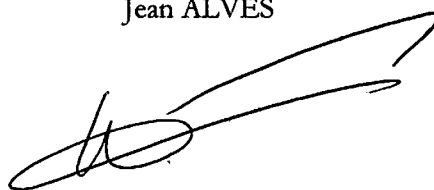
Bénéfice de l'exercice **57 251,06 euros**
Affecté en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 128 847,73 euros.
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Jean ALVES



AGTP
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social :
72 avenue de la Gare 65290 JUILLAN

801527227 RCS TARBES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 29 juin,
A 20 h 00,

Les associés de la société AGTP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 72 avenue de la Gare 65290 JUILLAN, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean ALVES, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Pauline ALVES est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au président
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 57 251,06 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	57 251,06 euros
<i>Affecté en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 128 847,73 euros.</i>	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention nouvelle de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale précise que Jean Alves ne perçoit aucune rémunération pour son mandat de président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

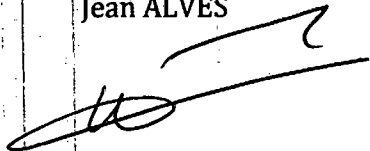
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean ALVES



La secrétaire
Pauline ALVES

